

Les ADMISSIONS

Pour inscrire votre enfant à la crèche,

vous devez remplir en ligne une **demande d'inscription** accessible via le site de la crèche www.lespetitscanotiers.org/Contact (ou scanner en bas le QR code)

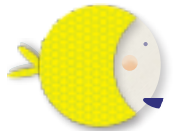
ou envoyer un courrier à :

Association LES PETITS CANOTIERS - Commission recrutement
124 boulevard de Strasbourg - 94130 Nogent-sur-Marne

Veillez préciser le nom de votre enfant, sa date de naissance, la période de rentrée souhaitée, vos motivations, et vos disponibilités pour participer à la vie de la crèche.

Les commissions d'admission ont généralement lieu une fois par an, en avril-mai, pour une place en septembre mais vous pouvez aussi postuler en cours d'année, des places sont parfois disponibles.

Attention : merci de renseigner une adresse mail pour plus de rapidité et d'efficacité dans nos échanges.



Nous
CONTACTER



> www.lespetitscanotiers.org

Association crèche parentale Les Petits Canotiers
124 boulevard de Strasbourg 94130 Nogent-Sur-Marne
06 31 36 53 30 de 13h à 15h

ILS NOUS SOUTIENNENT:



Création graphique : MUJLI - mujli.fr

DE
PUIS
1
9
8
9

CRÈCHE PARENTALE ASSOCIATIVE
DE NOGENT-SUR-MARNE

Les petits Canotiers



► QUI ◀ SOMMES NOUS ?



- 1 -

Présentation de L'ASSOCIATION

La crèche parentale accueille des enfants à partir de 10 mois s'ils sont marcheurs ou en cours d'acquisition de la marche jusqu'à l'entrée en école maternelle.

Elle est agréée par les services de la PMI. Elle propose **16 places** à temps plein ou à temps partiel.

Les tarifs de la crèche sont calculés en fonction du barème de la CAF.

- 2 -

Qui s'occupe DES ENFANTS ?

Les enfants sont accueillis par une équipe de professionnelles composée de :

- Une responsable technique
Éducatrice de Jeunes enfants
 - Des auxiliaires de puériculture
 - Des auxiliaires petite enfance
(*CAP Petite enfance*)
- L'équipe comprend également :
- Une agente technique
 - Un référent santé et accueil inclusif

(fonction attribuée à un parent)

- 3 -

Quels sont les HORAIRES ?

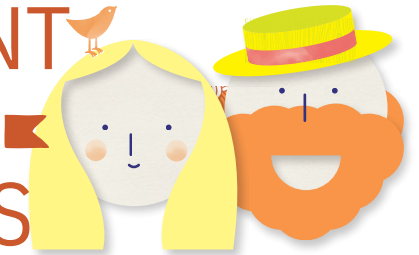
L'amplitude horaire est de 8h15 à 18h30. L'association ferme chaque année pendant 5 semaines dont 3 en été.

- 4 -

Le projet PEDAGOGIQUE

Les crèches parentales sont des petites structures dans lesquelles les enfants se côtoient et sont répartis dans différents espaces de vie propre à leurs besoins et à leur âge. Le suivi individuel des enfants (repas, soins, temps de jeux et sommeil) est assuré au sein de l'équipe par des personnes dites de "référence".

L'ENGAGEMENT ► ASSOCIATIF ◀ DES PARENTS



- 5 -

DURANT L'ANNÉE ILS ONT PLUSIEURS MISSIONS :

- Assurer les permanences du matin de 8h15 à 9h30 et du soir de 17h à 18h30, toujours en collaboration avec une professionnelle diplômée d'État. Chaque famille assure en moyenne 3 à 5 permanences par mois (matin et/ou soir).
- Les parents ont un poste fixe à l'année en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités (ex. : trésoriers, bricolage, recrutement des nouvelles familles ...).
- Participer aux assemblées générales (où sont prises les principales décisions concernant la vie de la crèche) et aux réunions pédagogiques.
- Travailler en cohérence avec les équipes de professionnelles (respect du projet d'établissement).

Ces différents points sont primordiaux pour garantir le bon fonctionnement de l'association.

La crèche parentale permet aux familles de participer activement à l'accompagnement de leur enfant en collectivité. Elle favorise les temps de rencontres entre parents et apporte à la crèche son caractère convivial.